

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [10]

Artikel: Associations

Autor: S.Ch. / A.-M.S. / Humbert-Droz, Jenny

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284542>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

JURA

Egalité entre hommes et femmes : une première

Le canton du Jura fera-t-il œuvre de pionnier en matière d'égalité de traitement d'enfants de mère suisse mais de père étranger et nés à l'étranger et ceux dont le père est suisse ?

On se souvient de l'intervention d'Amélia Christinat au Conseil national à ce sujet. Rappelons que contrairement aux enfants de père suisse nés à l'étranger, ceux des mères suisses mariées à un étranger et nés hors de nos frontières, ces « demi-Suisses », n'acquièrent pas systématiquement la même origine que leur mère.

Une Jurassienne, épouse d'un étranger, vient de présenter une requête au gouvernement jurassien afin d'obtenir, pour ses enfants, la reconnaissance de leur origine suisse. Or, bien que la votation du 14 juin accorde l'égalité des droits aux hommes et aux femmes par disposition constitutionnelle fédérale, les lois cantonales ne sont pas encore adaptées dans ce sens. La demande que le gouvernement jurassien a examinée vient en quelque sorte trop tôt...

Mais un espoir subsiste. Le désir de la mère jurassienne n'a pas été balayé. Les autorités, s'appuyant sur la souveraineté cantonale, ont exprimé un avis de principe favorable à la requérante.

Que pourra-t-il arriver ? La Confédération ne sera peut-être pas d'accord. Il y aura éventuellement un recours contre la décision jurassienne au Tribunal fédéral. Ce dernier devra donc trancher, nous dit-on, auquel cas il pourrait difficilement se mettre en contradiction avec la Constitution fédérale...

En attendant la suite de cette intéressante affaire, notons que le gouvernement du canton du Jura n'a pas tardé à appliquer l'égalité des droits, ce dont on se réjouit au Bureau de la condition féminine.

Anne-Marie Steullet

VAUD

Au Grand Conseil vaudois

Le député René Marquet a déposé une **interpellation concernant le travail à temps partiel dans l'administration cantonale**, à la session de mai. Il ne semble pas — du moins au moment où nous mettons sous presse — qu'il y ait de réponse prévue à la session de septembre.

Cette interpellation qui signale les besoins sociaux nouveaux et le nombre de plus en plus grand de travailleurs qui souhaitent une occupation à temps partiel, insiste aussi sur la situation des femmes mariées qui désirent conserver une activité professionnelle, mais dans certains cas, réduite. L'interpellation demande si le travail à temps partiel est appliqué dans l'administration, sinon quelles mesures le Conseil d'Etat entend prendre en vue de son introduction.

La députée France-Line Matile a retiré la **motion** qu'elle avait déposée en mai, **demandant une expertise approfondie — et neutre — de l'organisation de la gestion du CHUV**. La motion gênait et il n'est pas exagéré de dire que France-Line Matile a été l'objet de pressions politiques très explicites.

La motion Monique Mischler concernant la **création d'un Bureau à la condition féminine** avait été renvoyée à la Commission pour étude et rapport. Cette commission, présidée par Janou Coderey, a présenté son rapport à la session de septembre. Le rapport insistait sur le travail considérable accompli par les associations féminines et suggérait que l'Etat prévoie une aide aux diverses activités de ces associations ; il doutait de la nécessité absolue d'un bureau totalement étatique et proposait la création d'un groupe limité à deux ou trois personnes travaillant en collaboration avec des représentantes d'associations féminines.

La prise en considération de la motion et son renvoi au Conseil d'Etat ont été votés à la majorité.

A. P.

Elections communales

On le sait, cet automne ont lieu les élections de nos autorités communales. D'une part, les législatifs seront renouvelés dans les 123 communes (sur 385) qui élisent un « **Conseil communal** ». Il est trop tôt pour dire si dans les listes de candidats proposés par les partis politiques (ou dans certaines communes les « groupements d'intérêt communaux ») il y aura une plus forte proportion de femmes qu'il y a quatre ans.

D'autre part et pour la première fois, il s'agira d'élire également l'exécutif. Jusqu'à présent en effet, la « **Municipalité** » — comme on dit dans le canton de Vaud — était élue indirectement, soit par le législatif : Conseil communal pour les grandes communes et Conseil général pour les petites communes. Il sera très intéressant de voir si le nouveau mode d'élection à la Municipalité profitera aux femmes : en 1977, 21 femmes ont été élues à l'exécutif de leur commune (dont 1 syndic).

Au moment de mettre sous presse, nous ne connaissons guère les candidatures féminines dans le canton. Seule Lausanne a déjà annoncé des candidatures à l'exécutif, parmi lesquelles nous relevons trois femmes : Françoise Champoud, ancienne présidente du Centre de liaison des associations féminines vaudoises et secrétaire du parti libéral lausannois ; Christiane Jaquet, députée du POP et institutrice ; Geneviève de Rham, secrétaire, candidate du parti socialiste ouvrier (PSO).

S. Ch.

FRIBOURG

Une candidate au Conseil d'Etat

Une femme sera candidate à l'élection au Conseil d'Etat, c'est la première fois dans l'histoire politique fribourgeoise. Il s'agit de **Madeleine Duc-Jordan**, du parti chrétien-social ; ce parti n'a pas actuellement de représentant au Conseil d'Etat, mais c'est un parti « montant » et actif qui espère bien ravir aux autres au moins un siège ; il présente deux candidats, mais on dit que Mme Duc a des chances.

Née en 1943, Madeleine Duc est assistante sociale et responsable de la formation pratique des étudiants en service social à l'Institut de pédagogie curative de l'Université. Sur le plan politique, elle préside le groupe du PCS au législatif de la ville de Fribourg et siège au Grand Conseil depuis dix ans. C'est une féministe convaincue, membre de l'ADF de Fribourg. Elle a déposé en 1978 un postulat pour la création d'une Commission à la condition féminine.

S. Ch.

Associations

VAUD

La Chaîne d'union a un local

L'association mixte pour solitaires de tous âges a inauguré son local au début de septembre : 1 bis, rue de l'Ecole de commerce, 1004 Lausanne ; tél. 37 37 61. L'association envisage d'y créer une permanence deux fois par semaine. Son programme de sorties pour le mois de septembre comprenait une quinzaine de propositions allant de la promenade à pied au voyage de deux jours, en passant par un concert ou un repas en commun. Avis aux solitaires ! (deux voyages annoncés pour la fin de l'année).

S. Ch.

Nouvelle permanence : le BIF devient le BIF !

L'ADF, groupe de Lausanne, avait ouvert, il y a cinq ans, un **Bureau d'information féminin**, le jeudi après-midi à la Maison de la femme. Depuis deux ans, le bureau est ouvert le jeudi matin également, ceci pour pouvoir donner des renseignements sur les cours de réinsertion sociale qui se donnent à la Maison de la femme depuis ce moment-là.

D'un canton à l'autre

Aujourd'hui, le bureau s'étend encore, il devient **Bureau Information Femmes**; il est ouvert tous les matins de 9 à 12 heures. Il est assumé par le Centre de liaison des associations féminines. Les permanences sont assurées tour à tour par le Comité du Centre de liaison, les animatrices de Clés pour le travail et des membres de l'ADF.

Un numéro de téléphone à retenir : 2004 04

S. Ch.

BERNE FRANCOPHONE

Le GFFD a sept ans

Le Groupement féminin de force démocratique a fêté ses sept années d'existence. Selon les informations qui entourèrent cet anniversaire, on a pu apprendre que la commission culturelle féminine du Jura bernois, dont Geneviève Aubry est présidente, a présenté les costumes des districts, recréés en partie par les membres du GFFD. Dans la ligne de mise en valeur des coutumes du pays, Geneviève Aubry publie un livre de vieilles recettes de cuisine.

Par ailleurs, la commission culturelle féminine annonce plusieurs manifestations programmées pour la saison à venir, notamment des cours d'artisanat et des concerts.

A.-M. S.

NEUCHÂTEL

Et vive la B3A !

La B3A ? C'est la boutique du troisième âge de La Chaux-de-Fonds. Encore en prime jeunesse, puisqu'elle vient de fêter son dixième anniversaire, elle a su déjà par son entrain, son esprit d'équipe, son sens de l'entraide fondé sur le bénévolat, conquérir une popularité bien méritée.

Son dixième anniversaire, elle l'a fêté par une après-midi « portes ouvertes » où la richesse du choix et de la qualité des articles offerts, aussi bien que l'ordre et le goût avec lesquels ils étaient présentés, ont fait l'admiration des visiteurs.

Ensuite, une cérémonie simple, intelligente et divertissante, introduite par Mme Iris Loth, du Locle, l'une des fondatrices et animatrices de la B3A en même temps que sa présidente, fut honorée par la présence du préfet des Montagnes et de représentantes du Conseil général de La Chaux-de-Fonds. En quelques paroles simples, chaleureuses, Mme Loth exposa le but et le fonctionnement de la Boutique, parla de son essor et de son rayonnement. Puis une revue humoristique en chansons et défilé de mode à l'ancienne amusa fort l'auditoire qui sut en apprécier toute la gentille ironie autant que le bon goût et la finesse. Ce fut ensuite une pluie de roses et d'œilletons lancés de la tribune par les équipières sur les assistants, pour leur dire merci, qui mit le point final à cette charmante célébration.

Il y a donc dix ans que la B3A a ouvert ses locaux, à la rue du Temple allemand, où sont reçus et stockés les articles (vêtements et chaussures) offerts par les donateurs, tandis qu'elle installait dans un autre quartier de la ville l'« Accueil du Soleil », qui occupe un petit appartement où peuvent se retrouver l'après-midi les personnes âgées qui désirent converser, lire, jouer aux cartes, tout en dégustant un thé ou un café gratuit.

Le travail et l'administration de la B3A se fait entièrement à base de bénévolat par des équipières de divers milieux de la population, sans aucune distinction de confession ou d'appartenance politique. C'est dire que la B3A est entièrement neutre.

Les équipières sont occupées tous les jours de la semaine, divisées en groupes par jour déterminé, affiliées aux différents travaux qui assurent la réception, le contrôle, le tri, l'envoi au nettoyage et le retour, le repassage, les raccommodages et retouches, l'étiquetage. Elles veillent à la décoration des locaux et de la vitrine.

Les bénéfices réalisés par la vente des articles, à des prix plus que modiques, ont permis au cours de ces dix ans de faire des dons à diverses œuvres humanitaires (Terre des Hommes, Chaîne du Bonheur, sinistrés d'Italie, auberge de jeunesse, etc.) pour un montant global de Fr. 70000.—

La B3A s'installera, à la mi-septembre, dans de nouveaux locaux, plus spacieux, mieux centrés, rue de la Serre 67 et 69, où se trouveront alors porte à porte la Boutique et l'Accueil. Leur accès y sera aussi plus facile, surtout pour les handicapés. Elle y sera plus à l'aise et gagnera certainement encore en popularité.

Jenny Humbert-Droz

GENÈVE

Contre une psychose de la survie

Le comité des Femmes pour la paix, Genève, réuni le 9 septembre, a constaté qu'une campagne intensive de préparation à une survie en cas d'un conflit nucléaire se développe en Suisse avec l'appui des autorités.

Elles appellent chacun et chacune à refuser la fatalité d'une troisième guerre mondiale et s'engagent pour la paix dans un monde libéré de la peur.

Travail-formation

VALAIS

Feu Sainte-Marie-des-Anges

Venue de France, la Congrégation franciscaine de Sainte-Marie-des-Anges fonde à Sion, en 1885, une école primaire où pendant plus de 80 ans, les religieuses apprennent aux petites Sédunoises à lire, écrire, à calculer, à travailler.

En 1922, les Dames Blanches, ainsi les appelle-t-on à cause de leur robe immaculée, ouvrent, en outre, une école normale et jusqu'en 1940, une vingtaine de volées y préparent leur diplôme d'institutrice.

Clairvoyantes et dynamiques, la Mère Supérieure et la Mère Directrice décident de créer deux classes d'études latines. Ainsi naît, en 1937, le Collège classique dont sortiront, en 1943, les premières Valaisannes à obtenir un certificat de maturité. Parmi elles se trouve celle qui sera la première directrice laïque de l'établissement.

Mais le manque de vocations et l'absence de relève contraignent la communauté à remettre à l'Etat son école, en 1977 et, lors du départ de Mlle Bruttin, celui-ci nomme un directeur à la tête du Collège de jeunes filles.

Cet automne, à la suite de modifications apportées aux structures de l'enseignement du degré secondaire supérieur, le Pensionnat Sainte-Marie-des-Anges, rebaptisé Collège de la Planta, est devenu une succursale mixte du Collège des Creusets.

Aux religieuses qui furent de courageuses pionnières, au féminisme bien compris et qui ont su donner aux Valaisannes une formation solide du cœur et de l'esprit, notre souvenir demeure fidèle et profonde notre reconnaissance.

Françoise Bruttin

VAUD

Les filles et l'examen d'entrée au collège secondaire

Garçons et filles de 4e et 5e primaires font ensemble le **même examen d'entrée** au collège. Des **barèmes différents** sont appliqués selon l'âge des candidats, ce qui semble normal ; mais — chose qui paraît plus surprenante — des barèmes différents sont appliqués aux garçons et aux filles du même âge.

Cette singularité tient à une **raison historique** : dans les années 60, les filles faisaient de la couture pendant que les garçons accroissaient leurs connaissances en mathématiques et en français. Aussi avait-on remarqué que les résultats des filles aux examens d'admission étaient inférieurs, surtout en mathématiques, d'où la décision généreuse de prévoir deux barèmes de manière à admettre la même proportion de filles que de garçons par rapport à la volée de référence. Mais depuis un bon lustre, la formation des filles est égale à celle des garçons dans les premières classes primaires ; ce qui jouait en leur faveur lorsqu'elles n'avaient pas la même préparation les désavantage aujourd'hui, car il est bien connu que les filles sont meilleures élèves à cet âge. Or, les autorités continuent à vouloir admettre une proportion identique de filles et de garçons ; cette façon de faire aboutit à une injustice, puisqu'une fille qui rate d'un point passerait si elle était garçon.*

Nous dénonçons cette curieuse façon de comprendre l'égalité depuis de nombreuses années (voir notamment FS, mai 1978). Pour